



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

19 juillet 2022

Résultats de l'enquête de juillet 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi se sont durcis pour les entreprises et les ménages, l'incertitude demeurant élevée et la politique monétaire devenant moins accommodante
- La demande de prêts des entreprises a continué d'augmenter, motivée par des besoins en fonds de roulement
- Les banques font état d'une détérioration de leur accès au financement interbancaire

Selon l'enquête de juillet 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, au deuxième trimestre 2022, les critères d'octroi – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – se sont encore considérablement durcis pour les [prêts ou lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de banques ressortant à 16 %, cf. graphique 1). S'agissant des [prêts au logement consentis aux ménages](#), les banques de la zone euro ont fait état d'un important durcissement net des critères d'octroi (pourcentage net de 24 %), tandis que ces critères se sont durcis modérément pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentage net de 9 %). Dans un contexte de forte incertitude, de poursuite des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de prix élevés de l'énergie et des consommations intermédiaires, les banques ont cité les perceptions d'un risque accru et une moindre tolérance au risque comme étant les facteurs à l'origine du durcissement net des critères d'octroi pour les entreprises. La politique monétaire devenant moins accommodante, les banques de la zone euro ont également indiqué que leurs coûts de financement et contraintes de bilan avaient contribué au durcissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises et aux ménages. Pour le troisième trimestre 2022, elles s'attendent à un durcissement net des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises de même ampleur qu'au deuxième trimestre (18 %). En outre, les banques de la

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

zone euro anticipent une poursuite du durcissement des critères d'octroi pour les prêts au logement (24 %) et les crédits à la consommation (13 %).

Au deuxième trimestre 2022, les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies pour les prêts aux entreprises et pour les prêts aux ménages. Dans le cas des prêts aux entreprises, cela est dû principalement à un élargissement considérable des marges sur les prêts plus risqués, tandis que les marges sur les prêts standard se sont élargies plus modérément. En dépit du durcissement net des modalités et conditions, les marges sur les prêts au logement et les crédits à la consommation se sont resserrées, reflétant en partie le fait que les taux de référence des marchés pertinents pour les coûts de financement des banques ont augmenté davantage que les taux d'intérêt sur les prêts au logement.

Les banques ont fait état, dans l'ensemble, d'un accroissement de la [demande de prêts ou des tirages sur les lignes de crédit des entreprises](#) au deuxième trimestre 2022 (cf. graphique 2). La demande de prêts a continué de résulter du financement des besoins en fonds de roulement des entreprises, ce qui est probablement lié à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières dans le contexte des perturbations en cours des chaînes d'approvisionnement. L'investissement fixe a eu un effet modérateur sur la demande nette de prêts des entreprises, ce qui indique qu'elles pourraient être en train de reporter leurs investissements dans l'environnement actuel incertain. En outre la contribution positive du niveau général des taux d'intérêt à la demande de prêts a été plus modérée par rapport au trimestre précédent. Au deuxième trimestre 2022, la [demande nette de prêts au logement](#) a reculé après avoir augmenté au premier trimestre, tandis que la demande de [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) a continué d'augmenter en termes nets. La diminution nette de la demande de prêts au logement résulte principalement de la diminution de la confiance des consommateurs et du niveau général des taux d'intérêt, tandis que l'augmentation de la demande de crédits à la consommation s'explique essentiellement par des dépenses en biens durables. Pour le troisième trimestre 2022, les banques s'attendent à une diminution nette de la demande de prêts des entreprises, à une forte diminution nette de la demande de prêts au logement et à une demande de crédits à la consommation globalement inchangée.

D'après les banques interrogées, l'accès aux marchés monétaires, à la titrisation et notamment aux titres de créance s'est détérioré, en termes nets, au deuxième trimestre 2022, reflétant le durcissement des conditions sur les marchés financiers pour les banques. En revanche, l'accès au financement de détail s'est légèrement amélioré sur la même période. Au premier semestre 2022, les ratios de prêts non performants des banques de la zone euro ont eu un léger effet de durcissement net sur leurs critères d'octroi des prêts aux entreprises, mais aucun effet sur les prêts au logement ni sur les crédits à la

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

consommation et autres prêts n'a été mentionné. Dans la plupart des grands secteurs économiques, les banques de la zone euro ont indiqué un durcissement net plus prononcé des critères d'octroi pour les nouveaux prêts aux entreprises. Elles ont aussi fait état d'un accroissement net de la demande de prêts ou de lignes de crédit sur l'ensemble des grands secteurs économiques, en ligne avec la hausse globale de la demande de prêts des entreprises indiquée au premier et au deuxième trimestre de 2022.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2022 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2022 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2022. La campagne de juillet 2022 a été réalisée du 10 au 28 juin 2022. Au total, 153 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#),

au : +49 69 1344 6619.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site Internet de la BCE. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page Internet.
- Les **séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site Internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « [The euro area bank lending survey](#) », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

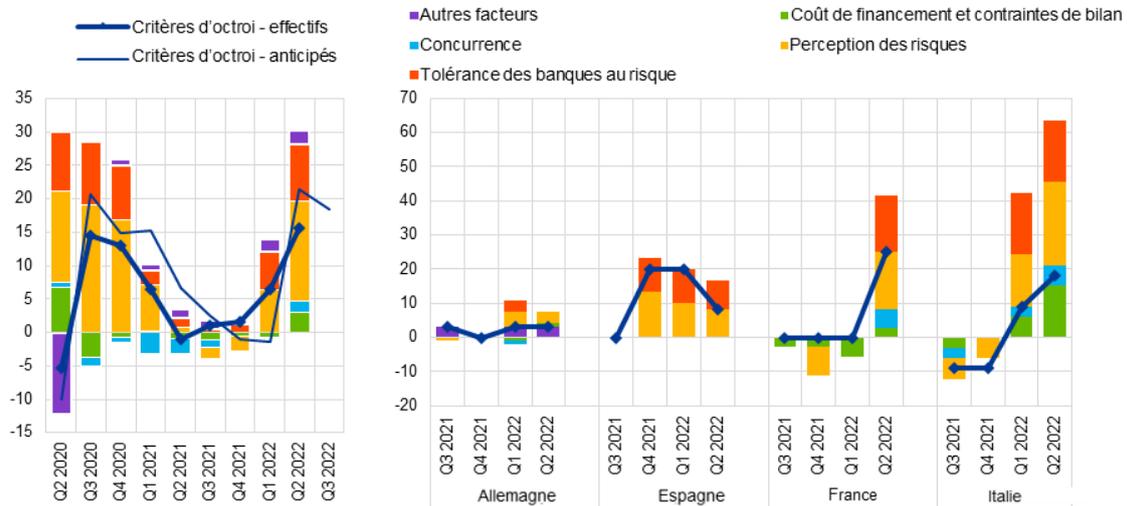
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



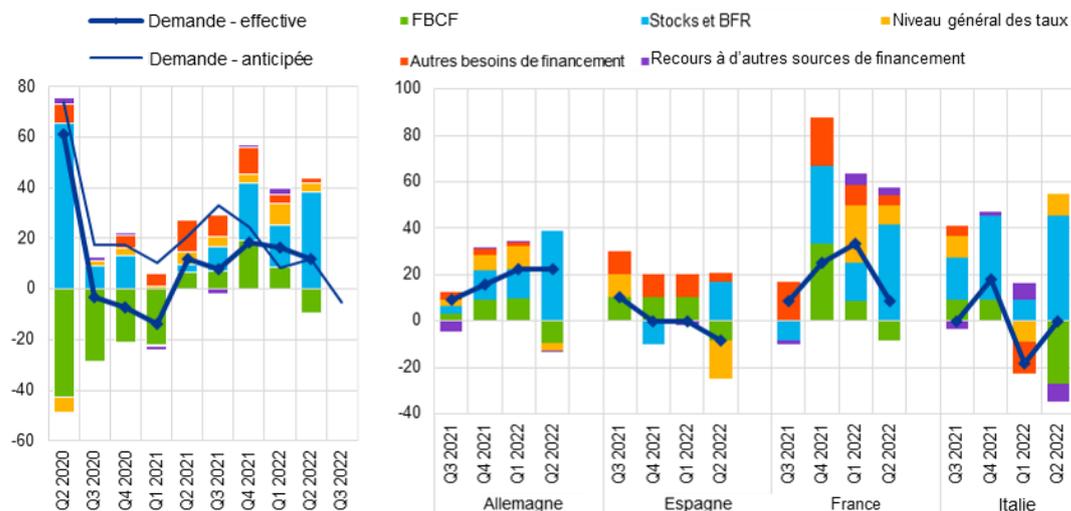
Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi.

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France